



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Relations internationales : Europe – Océan  
indien

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Etablissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Relations internationales : Europe – Océan indien

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008722

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université de la Réunion - Commune de Saint-Denis
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Relations internationales : Europe - Océan indien* est une formation en relations internationales volontairement pluridisciplinaire, mais néanmoins axée sur le domaine juridique, avec pour objectif de permettre aux étudiants de la zone Océan indien d'acquérir des compétences en matière de diplomatie et de coopération internationale. Bien que pluridisciplinaire, en ce qu'elle apporte des éclairages en économie, histoire et vie politique régionale, la mention cherche avant tout à former des juristes amenés à occuper les emplois relevant du Ministère des Affaires étrangères, de la fonction publique de l'Union européenne, du commissariat aux armées, ainsi que les emplois offerts par les collectivités locales et les sociétés locales d'économie mixte. Les deux années d'études ouvrent donc sur une double perspective : d'une part, une intégration professionnelle rapide des étudiants par la préparation aux principaux concours administratifs de la fonction publique française et/ou internationale, ainsi que par l'acquisition de compétences professionnelles immédiatement valorisables dans le cadre d'un recrutement comme contractuel ; d'autre part, une poursuite d'études en doctorat.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation semble offrir toutes les conditions nécessaires à ce que les compétences attendues de la part des étudiants qui la mènent à son terme, et qui sont celles d'avoir acquis des compétences en matière de droit international, de diplomatie et de coopération internationale, soient satisfaites. Structurée autour d'un master 1 sans option ni parcours, la mention, si elle ne s'articule qu'autour d'une spécialité en master 2, y propose en revanche deux parcours, l'un professionnel, l'autre dédié à la recherche. Conformément aux objectifs pédagogiques affichés, les enseignements sont principalement centrés sur le droit international, avec des éclairages en science politique, en économie, en histoire et en géopolitique régionale. La spécialisation des étudiants se fait progressivement dès les semestres 2 et 3, le master 2 se traduisant par un renforcement des enseignements juridiques. L'absence apparente de mutualisation des enseignements fait que la logique pédagogique d'ensemble demeure parfaitement conforme avec les objectifs de la mention. Le volume horaire élevé des enseignements dispensés en master 1 (558 heures hors stage et projet tuteuré) laisse de fait peu de place au travail personnel des étudiants, ce qui s'avère regrettable à ce niveau d'études. La présence d'une formation méthodologique à la recherche en master 1 s'avère louable, mais mériterait d'être fortement renforcée en master 2, particulièrement s'agissant du parcours « recherche ». Si l'accent est à l'évidence mis sur les langues et notamment l'anglais, aucun enseignement spécifique ne semble en revanche avoir été prévu pour développer l'apprentissage des TICE. On regrettera enfin que la mention ne prévoie pas de dispositifs adaptés à la formation continue et ne soit pas non plus proposée par la voie de l'apprentissage.

La formation s'inscrit pleinement dans son environnement socio-économique et géopolitique. Soutenue par des partenaires publics stratégiques au regard de ses objectifs en termes d'insertion professionnelle, la mention pourrait toutefois utilement s'ouvrir vers le secteur privé. En dépit de cette réserve, les étudiants inscrits dans le parcours professionnel semblent pour l'heure ne pas rencontrer de difficultés pour trouver un stage en métropole ou dans la région. Les stages proposés, et dont il est fait état dans le dossier, s'avèrent au surplus variés et pertinents au regard des objectifs affichés de la mention. Son positionnement dans l'environnement scientifique reste plus problématique. Si le rattachement du master 2 au Centre de recherche juridique (CRJ) de la Faculté de droit et d'économie s'avère cohérent au regard des axes de recherche de ce laboratoire, le faible nombre d'enseignants disposant de l'habilitation à diriger des recherches limite les capacités d'encadrement en doctorat. Ce qui pourrait pour partie expliquer le faible nombre de poursuites d'études en doctorat, rapporté au grand nombre d'inscrits dans le parcours recherche du master 2 (51 % des inscrits en master 2). D'un point de vue géopolitique enfin, la mention présente des atouts indéniables. D'une part, les étudiants en formation initiale sont essentiellement issus de la zone Océan indien (origines seychelloise, malgache, mauricienne, comorienne), auxquels s'ajoutent quelques d'étudiants métropolitains. Seule formation de ce type dans les environnements régional et national, la mention fait d'autre part preuve d'une réelle volonté d'ouverture à l'international, aussi bien pour l'accueil d'étudiants étrangers que pour des partenariats noués avec des universités étrangères ou encore de la composition de l'équipe pédagogique.

Si l'intitulé de la mention s'avère cohérent au regard des objectifs pédagogiques recherchés, la lisibilité des perspectives ouvertes à l'issue de la formation reste plus problématique. Les débouchés professionnels, certes fort diversifiés, apparaissent trop souvent peu en rapport avec la formation donnée, avec notamment une assez faible capacité d'insertion professionnelle des diplômés dans les carrières de la diplomatie ou des organisations internationales, puisque 13 étudiants seulement se seraient insérés professionnellement dans un emploi en cohérence avec la formation délivrée. Du reste, la fiche RNCP, certes bien renseignée, ne renvoie cependant à aucun des codes des fiches ROME les plus proches et s'avère excessivement large et optimiste s'agissant des types d'emplois accessibles par les détenteurs du diplôme. Cette faible lisibilité des perspectives professionnelles emporte très certainement des conséquences en termes d'attractivité de la formation. Alors que la mention est ouverte à tous les étudiants de la zone Océan indien, sans que soit nécessairement exigée une formation juridique préalable et sans que le processus de sélection établi entre le master 1 et le master 2 apparaisse particulièrement élitiste, l'attractivité demeure faible et reconnue comme telle par les responsables du master, avec des effectifs constants oscillant entre 20 et 30 étudiants pour les deux années. Cette faible attractivité de la formation initiale est cependant compensée par le fait que nombre d'étudiants qui s'inscrivent en master 2 le font dans le cadre de la formation continue, en parallèle à une activité professionnelle et en faisant valoir une validation des acquis de l'expérience.

L'équipe pédagogique est riche et diversifiée, permettant de garantir tant la dominante juridique que la pluridisciplinarité affichées. Composée tant d'universitaires de La Réunion que d'intervenants universitaires extérieurs, elle intègre surtout une équipe d'experts professionnels présentant une vraie attractivité de par la variété et la qualité des intervenants sollicités. Le pilotage de la mention s'avère plus problématique. Le suivi de la formation ne semble pas clairement formalisé. Aucun conseil de perfectionnement n'a ainsi été installé, que ce soit en master 1 ou en master 2. Le suivi des diplômés n'est apparemment pas plus formalisé, tandis que l'évaluation des enseignements par les étudiants ne semble reposer que sur des « lettres de témoignage » dont on ne sait si elles ont



été spontanées ou régulièrement sollicitées. Si la clarté du dossier laisse parfois à désirer, l'autoévaluation a été réalisée de manière honnête et rigoureuse. Faisant particulièrement bien apparaître l'influence des contraintes liées au contexte local et régional, elle identifie les trois points faibles effectivement les plus préoccupants : faiblesse de l'attractivité, faiblesse de l'adossement aux milieux socio-économiques et faiblesse en termes d'insertion professionnelle des diplômés. Ces points avaient déjà été identifiés lors de la précédente évaluation. Les recommandations formulées à cette occasion ont globalement été suivies, avec un recentrage du cursus vers le droit et la mise en place de comités de sélection des étudiants, avec entretien oral, entre le master 1 et le master 2.

- Points forts :
  - Originalité de la formation.
  - Qualité de l'équipe pédagogique.
  - Intégration dans l'environnement régional.
  - Ouverture à l'international.
  
- Points faibles :
  - Pilotage défaillant dans le suivi de la formation et des étudiants.
  - Adossement insuffisant de la mention aux milieux socio-professionnels.
  - Distorsion entre les objectifs affichés de la formation et l'insertion professionnelle des diplômés.
  - La pertinence du maintien d'un parcours « recherche » en M2 est problématique.
  
- Recommandations pour l'établissement :

La mention *Relations internationales : Europe - Océan indien* est une formation pertinente, dont l'originalité mérite d'être conservée, tant elle cadre particulièrement bien avec l'environnement géopolitique qui est le sien. Il serait notamment regrettable que la remise en cause de l'ouverture pluridisciplinaire et le souci louable de recentrer la mention autour du droit se fassent au détriment de la logique initiale et des objectifs professionnels affichés. Particulièrement bien pensée d'un point de vue pédagogique, cette mention pourrait être notablement améliorée par l'adoption de mesures mineures. Compte tenu du contexte local et de sa particularité, la mention ne devrait pas pouvoir renforcer de manière notable son attractivité. Le niveau de recrutement qui est le sien aujourd'hui semble dès lors satisfaisant. Il n'en demeure pas moins qu'une politique de communication active, à destination des étudiants potentiels, mais aussi des partenaires publics et privés susceptibles de les employer permettrait très certainement d'améliorer à la fois, tout de même, l'attractivité de la formation et - et c'est lié - l'employabilité des diplômés. Un meilleur pilotage de la formation, notamment par l'instauration d'un conseil de perfectionnement et la formalisation des moyens de suivi de la formation et des étudiants permettrait aussi de renforcer la cohérence de la mention et son adossement aux besoins des milieux socio-professionnels, ainsi qu'à la recherche. A cet égard, la pertinence du maintien d'un parcours « recherche » mériterait d'être posée, de façon à pouvoir éventuellement reporter l'essentiel des moyens pédagogiques et d'encadrement sur le parcours professionnel.



# Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES  
MASTER MENTION RELATIONS INTERNATIONALES : EUROPE – OCEAN INDIEN**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président  
  
Pr Mohamed ROGHDI

